**ACCORD CADRE DE SERVICES**



**NORD-PAS-DE-CALAIS**

**Prestations d’acheminement du courrier et de colis par navettes**

**Acte d’engagement (AE)**

**Lot n°1 – Sites de l’Urssaf Nord Pas-de-Calais**

*Numéro d’accord cadre :* **2025-GR-03**

*Procédure adaptée*

* *Articles L2123-1, R2123-1 et R2123-4 du code de la commande publique (procédure adaptée)*
* *Articles L2125-1 et R2162-1 et suivants du code de la commande publique (accords-cadres)*

# **ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DES PARTIES CONTRACTANTES**

**1.1 – Pouvoir adjudicateur**

**URSSAF Nord Pas de Calais**

293, avenue du Président Hoover

59032 Lille Cedex

Agissant pour le compte du groupement de commande *« Prestations d’acheminement du courrier et de colis par navettes desservant les sites de l’urssaf Nord Pas-de-Calais et Centre-Val de Loire – N°2025-GR-03 »* et coordonnateur dudit groupement.

**Nom, prénom, qualité du signataire de l’accord cadre** :

Mme Aurélie FILLIARD-HENLE, Directrice de l’URSSAF Nord Pas-de-Calais, représentante du pouvoir adjudicateur.

**Origine du pouvoir du signataire** :

Mme Aurélie FILLIARD-HENLE, Directrice de l’URSSAF Nord-Pas de Calais et représentante du pouvoir adjudicateur, est habilitée pour signer et notifier l’accord-cadre.

**Personne susceptible de donner les renseignements des articles R2191-60 et R2191-61 du code de la commande publique :** Mme Aurélie FILLIARD-HENLE, Directrice de l’URSSAF Nord-Pas de Calais, agissant en tant que représentante légal du pouvoir adjudicateur.

**Ordonnateur des paiements :**

Le Directeur de chaque organisme membre du groupement de commande.

**Comptable assignataire des paiements :**

L’agent comptable de chaque organisme membre du groupement de commande.

**1.2 – Candidat**

Dénomination sociale *(intitulé complet et forme juridique de l’opérateur économique)*

Adresse du siège social

Numéro de téléphone / télécopie

Numéro d'identité d'établissement (SIRET)

Code d'activité économique principale (APE)

Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés / répertoire des métiers

# **ARTICLE 2 – DISPOSITIONS GENERALES**

**2.1 – Dispositions réglementaires et pièces constitutives**

L’accord cadre est soumis aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux conditions de passation et d'exécution des marchés publics et des accords-cadres de l'Etat et de ses établissements publics *(code de la commande publique, sous réserve des dispositions spécifiques de l’arrêté du 19/07/2018 portant réglementation des marchés publics des organismes de sécurité sociale)*.

Les conditions particulières d’exécution de l’accord cadre sont définies dans les Cahier des Clauses Administratives (CCAP) et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) de l’accord cadre.

**2.2 – Objet**

Le présent accord cadre a pour objet la prestation d’acheminement du courrier et de colis par navettes pour le compte des organismes de sécurité sociale suivants, réunis en groupement de commande : Urssaf Nord Pas-de-Calais et l’Urssaf Centre-Val de Loire.

Les conditions particulières d’exécution du marché sont définies dans les Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

**2.3 – Allotissement – Prestations et quantités**

Les documents particuliers de l’accord cadre détaillent les prestations et quantités.

# **ARTICLE 3 – DUREE – RECONDUCTION – COMMENCEMENT D’EXECUTION**

Ces modalités sont décrites à l’article 3 du CCAP.

# **ARTICLE 4 – CONDITIONS FINANCIERES**

## **4.1 - Unité monétaire**

L’unité monétaire de conclusion et d’exécution de l’accord cadre est l’Euro (€).

## **4.2 - Prix de l’accord cadre - Règlement**

Les modalités relatives au contenu, à la forme et la révision des prix de l’accord cadre, ainsi que les modalités de paiement sont fixées aux articles 4 et suivants du CCAP.

Une avance pourra être versée au titulaire dans les conditions décrites à l’article 4.3 du CCAP.

Le candidat accepte le bénéfice de l’avance ([[1]](#footnote-1)).

Aucune autre avance ne sera accordée.

Les organismes membres du groupement de commande se libéreront des sommes dues au titre du présent accord cadre en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants (joindre en sus un relevé d’identité bancaire ou postal) :

Ouvert au nom de : …………………………………………………………………………………….

Etablissement : ………………………………………………………………………………………….

Agence : ……………………………………………………………………………………………………

Adresse :

Numéro de compte :

Code Banque :

Code Guichet :

Clé RIB : ……………………………………………………………………………………………………

**4.3 – Montant de l’offre**

Le montant de l’offre correspond aux informations indiquées dans l’annexe 2 du présent document (annexe financière).

# **ARTICLE 5 – CLAUSE D’ENGAGEMENT**

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire

Agissant pour son propre compte

Agissant pour le compte de la société mentionnée à l’article 1 du présent document

OU, s’il s’agit d’un groupement d’entreprises

Agissant en tant que membre du groupement

Groupement solidaire  Groupement conjoint

Membres du groupement d’entreprises

Nom du mandataire du groupement

OU

Agissant en tant que **mandataire** habilité à signer l’offre du groupement, par l’ensemble de ses membres et ayant signé le document d’habilitation en date du : *(Indiquer la date de la convention du groupement d’entreprises)*

…………………………………………………………………………………………………………………….

Groupement solidaire  Groupement conjoint

Le mandataire du présent groupement est solidaire de l’exécution des prestations des autres membres du groupement, conformément aux dispositions de l’article 3.1 du règlement de la consultation.

* Après avoir pris connaissance des documents suivants :
* Cahier des Clauses administratives Particulières (CCAP)
* Cahier des Clauses techniques Particulières (CCTP)
* Cahier des Clauses Administratives de Prestations Intellectuelles (CCAG-FCS)
* Règlement de la consultation

Ainsi que de toutes leurs annexes, clauses et prescriptions particulières.

* Après avoir fourni les pièces prévues au règlement de la consultation, le candidat s’engage, ou engage le groupement dont il est mandataire, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par lesdits documents, à exécuter les obligations du présent accord cadre.
* L’offre ainsi présentée lie le candidat pendant un délai de **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée au règlement de la consultation ; toutefois, celle-ci ne liera définitivement le candidat qu’à la condition expresse de l’attribution et de la notification de l’accord cadre par l’URSSAF Nord Pas de Calais avant l’expiration du délai de validité de l’offre susmentionné.
* Le candidat déclare que, sous peine de résiliation de plein droit de l’accord cadre pour faute de la société ou du groupement de sociétés pour lequel il intervient, ladite société ou les membres du groupement ne tombent pas sous le coup des motifs d’exclusion tels que prévus par le code de la commande publique.

**ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

|  |  |
| --- | --- |
| Fait en un seul original | **Signature et cachet du candidat** |
| A .......................................... |  |
| Le .......................................... |  |

**PARTIE RESERVEE AU POUVOIR ADJUDICATEUR**

**ACCEPTATION DE L’OFFRE**

La proposition est acceptée en Euros (€), unité monétaire d’exécution de l’accord cadre et de tous les actes qui en découlent.

A Lille,

Aurélie FILLIARD-HENLE,

**Directrice,**

Le ….../……/ 202… **Représentante du pouvoir adjudicateur**

**ANNEXE I - CADRE DE REPONSE TECHNIQUE**

SE RAPPORTER AU FICHIER WORD EN ANNEXE A REMPLIR

**Date, cachet et signature du candidat**

**ANNEXE II - ANNEXE FINANCIERE**

SE RAPPORTER AU FICHIER WORD EN ANNEXE A REMPLIR

**Date, cachet et signature du candidat**

**ANNEXE III - ACTE SPECIAL DE SOUS TRAITANCE**

**1 – Pouvoir adjudicateur**

**URSSAF Nord Pas de Calais**

293, avenue du Président Hoover

59032 Lille Cedex

**Nom, prénom, qualité du signataire de l’accord cadre** :

Mme Aurélie FILLIARD-HENLE, Directrice de l’URSSAF Nord Pas-de-Calais, représentante du pouvoir adjudicateur.

**Origine du pouvoir du signataire** :

Mme Aurélie FILLIARD-HENLE, Directrice de l’URSSAF Nord-Pas de Calais et représentante du pouvoir adjudicateur, est habilitée pour signer et notifier l’accord-cadre.

**Personne susceptible de donner les renseignements des articles R2191-60 et R2191-61 du code de la commande publique :** Mme Aurélie FILLIARD-HENLE, Directrice de l’URSSAF Nord-Pas de Calais, agissant en tant que représentante légal du pouvoir adjudicateur.

**Ordonnateur des paiements :**

Le Directeur de chaque organisme membre du groupement de commande.

**Comptable assignataire des paiements :**

L’agent comptable de chaque organisme membre du groupement de commande.

**2 – Candidat**

Dénomination sociale *(intitulé complet et forme juridique de la société)*

Adresse du siège social

Numéro de téléphone / télécopie

Numéro d'identité d'établissement (SIRET)

Code d'activité économique principale (APE)

Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés / répertoire des métiers

**3 – Prestations sous traitées**

Nature : .........................................................................……………………………………………………

Montant :.............................................................................……………………………………………….

La durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois est de : …………………………………….

**4 – Sous-traitant**

Dénomination sociale *(intitulé complet et forme juridique de la société)*

Adresse du siège social

Numéro de téléphone / télécopie

Numéro d'identité d'établissement (SIRET)

Code d'activité économique principale (APE)

Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés / répertoire des métiers

**Le sous-traitant :**

A droit au paiement direct

N'a pas droit au paiement direct.

**Le présent acte spécial :**

A pour objet d'accepter le sous-traitant et d'agréer ses conditions de paiement ;

Est un acte spécial modificatif ; il annule et remplace celui du :

……………………………………………………………………………………………………………………

**5 – Conditions de paiement prévues par le projet ou le contrat de sous-traitance et modalités de règlement**

**Compte à créditer** *(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postale)*

Ouvert au nom de : …………………………………………………………………………………….

Etablissement : ………………………………………………………………………………………….

Agence : ……………………………………………………………………………………………………

Adresse :

Numéro de compte :

Code Banque :

Code Guichet :

Clé RIB : ……………………………………………………………………………………………………

**Avance**

Une avance pourra être versée au titulaire dans les conditions décrites à l’article 4.3 du CCAP.

Le sous-traitant accepte le bénéfice de l’avance ([[2]](#footnote-2)).

Aucune autre avance ne sera accordée.

**Moment de versement**

Après la date de notification de l'acte spécial et à la date de commencement de l'exécution du contrat de sous-traitance.

Date de notification de l'acte spécial : ………………………………….

Date de commencement de l'exécution du contrat de sous-traitance :

*(Si le sous-traitant est présenté après la conclusion de l’accord cadre, le paiement de l'avance au sous-traitant est subordonné, s'il y a lieu, au remboursement de la partie de l'avance versée au titulaire au titre des prestations sous-traitées).*

**Retenue de garantie**

Le sous-traité :

Prévoit une retenue de garantie

Ne prévoit pas de retenue de garantie.

**Pénalités**

Le sous-traité prévoit :

Des pénalités d’exécution non conforme

*(si oui indiquer le montant ou la formule de calcul des pénalités applicables)*

Des pénalités d'indisponibilité *(dont le montant est identique au montant des pénalités de retard ou d'indisponibilité susceptible d'être dues par le titulaire, au titre de l’accord cadre, pour les mêmes prestations ; indiquer le montant ou la formule de calcul des pénalités d’indisponibilité applicables)*

**Date ou mois d'établissement des prix**

Le mois d'établissement est celui de la date limite de réception des offres.

**Mode de règlement**

Le mode de règlement est le virement bancaire.

**6 – Déclarations sur l’honneur**

Cette déclaration doit être complétée et signée par **chaque entreprise sous-traitante**.

Je soussigné(e)…………………………………………………………………………………………………

En qualité de…………………………………………………………………………………………………….

Agissant pour le compte de la société……………………………………………………………………….

Atteste sur l’honneur :

* N’entrer dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-10 du code de la commande publique.
* Etre en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés.

Fait à , le

Signature

**ANNEXE IV - CESSION DE CREANCE OU NANTISSEMENT**

Copie certifiée conforme à l’original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l’établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n°81-1 du 2 janvier 1981 modifiée facilitant le crédit aux entreprises en ce qui concerne :

La totalité des prestations concernant ce présent marché estimé à (*en chiffre et en lettres*) .............................................................................................…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………...............................

La part des prestations en cas de cotraitance pour un montant estimé à (*en chiffre et en lettres)*

*……………………………………………………………………………………………………………………*

………………………………………………………………………………………………………….............

et devant être exécutées par : (la société)................................................................………….............

en qualité de titulaire unique

en qualité de cotraitant du groupement

A Lille, le

La Directrice,

Représentante du pouvoir adjudicateur

1. Dans l’hypothèse d’une notification de l’accord cadre, le candidat s’engage à signaler à l’URSSAF Nord Pas de Calais toute modification des coordonnées bancaires, avec un préavis d’un mois avant tout paiement, et à joindre un RIB original modificatif.

   Le candidat est réputé renoncer au bénéfice de l’avance si la case n’est pas cochée. [↑](#footnote-ref-1)
2. Dans l’hypothèse du versement de l’avance, le sous-traitant s’engage à notifier à l’URSSAF Nord Pas de Calais toute modification des coordonnées bancaires, avec un préavis d’un mois avant tout paiement, et à joindre un RIB original modificatif. Le sous-traitant est réputé renoncer au bénéfice de l’avance si la case n’est pas cochée. [↑](#footnote-ref-2)